

# La protection du site d'Angkor

## Mécanismes de gestion et lutte contre le pillage



▶ Temple d'Angkor au lever du soleil, vue éloignée.  
© Photo Sébastien Cavalier.

### INTRODUCTION

Angkor est l'un des principaux sites archéologiques de l'Asie du Sud-Est. S'étendant sur quelque 400 km<sup>2</sup> couverts en partie par la forêt, le parc archéologique d'Angkor recèle les admirables vestiges des différentes capitales de l'Empire khmer qui rayonna entre le IX<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle : le célèbre temple d'Angkor Vat et, à Angkor Thom, le temple du Bayon orné d'innombrables sculptures. On détecte à Angkor une certaine influence architecturale indienne, ainsi que des détails empruntés aux styles cham et javanais. Ces diverses influences ont été assimilées par les Khmers, résultant en un style angkorien unique. Les capitales de l'Empire khmer étaient construites autour des temples et un système complexe d'irrigation composé de canaux, douves et réservoirs fut construit pour répondre aux besoins en eau tant d'un point de vue agricole que religieux.

Depuis janvier 1999, le Cambodge est enfin entré dans une période de paix que l'on espère durable. Plus de trente ans de

guerre et de désordre ont fortement affecté ce petit pays de la péninsule indochinoise, dont le nom même "Kampuchea" évoque encore le martyr de tout un peuple. Le régime de Pol Pot et des Khmers Rouges" (1975-1979) a fait plusieurs millions de morts et durablement affecté la stabilité et la prospérité de ce pays.

Son patrimoine culturel, d'une richesse exceptionnelle n'a pas été épargné par ces soubresauts de l'histoire. Abandonnés, puis utilisés à des fins stratégiques, mutilés puis pillés, les monuments et l'art sculptural des Rois khmers ont ainsi payé un lourd tribut aux événements de 1972 à 1992.

Ce n'est qu'en 1992, le 14 décembre, que le site d'Angkor a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en application de la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. C'est à partir de cette date que le Cambodge a fait appel à la Communauté internationale pour la sauvegarde de ce site et à l'UNESCO pour coordonner ces efforts.

Ceux-ci se sont développés dans deux directions : d'une part la mise en place d'un système de gestion de ce vaste site et d'autre part des mécanismes de lutte contre la plus grande menace : le pillage.

## HISTORIQUE

### Angkor et l'UNESCO : les années préparatoires : 1989-1991

Les activités de l'UNESCO pour la sauvegarde d'Angkor ont débuté en mai 1989 quand la situation politique du Cambodge, marquée par le début des négociations de paix lui a permis d'envoyer une mission à Angkor à la demande de S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk, à l'époque, Président du Gouvernement de coalition reconnu par l'ONU.

L'UNESCO a notamment organisé deux tables rondes afin de dresser un inventaire de l'ensemble des connaissances et expertises relatives au site d'Angkor et a envoyé plusieurs missions d'évaluation pour définir des actions prioritaires.

En 1991, le Prince Norodom Sihanouk, a demandé à l'UNESCO de coordonner les actions d'assistance internationale en faveur d'Angkor et de mettre en place un mécanisme international pour assurer la conservation et la mise en valeur du site avec l'assistance de spécialistes ressortissant de divers pays et à aider les Autorités cambodgiennes à renforcer les institutions culturelles nationales et à développer les ressources humaines nationales. Cet appel a conduit, d'une part, à l'inscription d'Angkor sur la Liste du Patrimoine mondial et, d'autre part, à la création, à la Conférence de Tokyo, d'un mécanisme de coordination internationale et de mesures de lutte contre le pillage.

### L'inscription d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial

C'est en 1992 que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 16<sup>e</sup> session de Santa Fé (USA) a inscrit Angkor sur la Liste du patrimoine mondial et l'a inscrit également sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Mais cette inscription était, à titre exceptionnel, assortie de

conditions à remplir par les autorités cambodgiennes pendant la période 1993-1995 :

- la promulgation d'une législation de protection;
- l'établissement d'une agence nationale de protection du site avec un personnel adéquat;
- l'établissement de limites permanentes du site;
- la définition de zones tampons significatives;
- la surveillance du site et de la coordination de l'effort international de conservation.

Dès 1992, l'UNESCO a prêté son concours pour élaborer un projet de loi sur la protection du patrimoine culturel, pour définir un plan de zonage et d'aménagement de la zone d'Angkor (le ZEMP), pour lutter contre le trafic illicite et pour coordonner les activités de conservation des monuments.

### La Conférence intergouvernementale de Tokyo : 12 et 13 octobre 1993

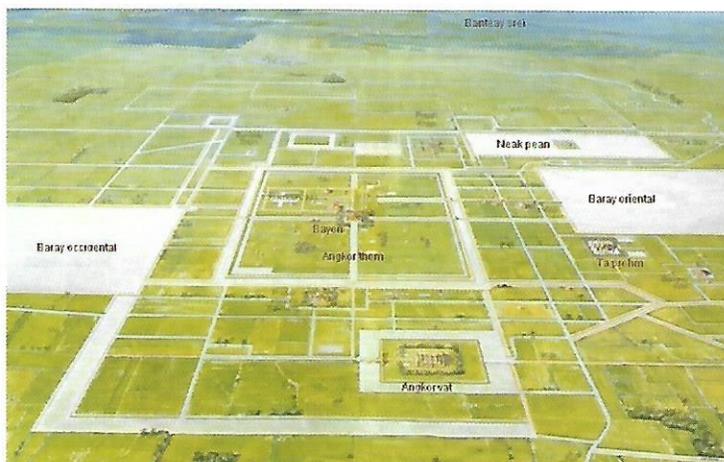
Afin de mieux coordonner le lancement des efforts internationaux, une première Conférence intergouvernementale sur la sauvegarde et le développement du site

historique d'Angkor s'est tenue, les 12 et 13 octobre 1993, à Tokyo. Co-présidée par le Japon et la France, cette conférence, dont le secrétariat était assuré par l'UNESCO, a réuni 29 pays, 7 organisations internationales et plusieurs ONG.

La *Déclaration de Tokyo* a défini les grandes orientations pour une coopération internationale coordonnée :

- C'est au peuple cambodgien souverain, qu'il revient, en premier lieu, d'assurer la sauvegarde et le développement du site mais la Communauté internationale l'aidera;
- Nécessité d'une aide internationale coordonnée pour prévenir toute nouvelle dégradation des monuments d'Angkor et qui tient compte de leurs dimensions culturelle, socio-économique et écologique;
- Soutien au Gouvernement Royal du Cambodge dans sa lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels;
- Actions de formation de personnels à différents niveaux afin de permettre au Cambodge de renforcer sa propre capacité de gérer et de préserver son patrimoine;
- Réalisation rapide de travaux sur le terrain pour enrayer la dégradation de certains monuments spécifiques.

C'est au peuple cambodgien souverain, qu'il revient, en premier lieu, d'assurer la sauvegarde et le développement du site mais la Communauté internationale l'aidera...



◀  
Carte du site d'Angkor.  
© Carte Autorité APSARA.

▶  
Temple de Bayon.  
© Photo Jean-Christophe Simon, 1995.



▶  
Temple de Pimeanatas.  
© Photo Sébastien Cavalier, 1998.



Dans cet article nous nous attacherons à présenter les mécanismes institutionnels et de gestion adoptés pour Angkor (le CIC, l'APSARA et l'UNESCO) et pour la lutte contre le pillage.

### LE COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE D'ANGKOR ET LE DÉVELOPPEMENT DE SA RÉGION (CIC)

Afin de poursuivre l'élan international pour sauver Angkor, la Conférence de Tokyo a institué le *Comité international de Coordination pour la Sauvegarde du Site historique d'Angkor et le Développement de sa Région (CIC)*, présidé par la France et le Japon et dont le secrétariat est assuré par l'UNESCO.

Ce Comité est composé de tous les Etats et Organisations internationales ayant adopté la Déclaration de Tokyo et qui, en outre, participent financièrement ou par la fourniture d'expertise à la sauvegarde et au développement du site. Il se réunit à Phnom Penh ou à Siem Reap/Angkor, en session plénière au niveau des Ambassadeurs, une fois par an. Il est systématiquement informé des détails des travaux entrepris sur le site et dans la région. Il lui appartient de veiller à la cohérence des différents projets et de définir, si nécessaire, des normes techniques et financières communes à toutes les équipes de restauration. Il peut appeler l'attention de toutes les intervenants en cas de problème spécifique. Il donne des avis et fait des recommandations qui sont

transmises aux autorités nationales et aux intervenants sur le site.

Le Comité Technique se réunit une fois par an dans l'intervalle des sessions plénières du CIC au niveau des conseillers des Ambassades. Les ONG oeuvrant financièrement sur le site peuvent être accueillies comme observateurs. Le Comité Technique assure un suivi régulier des projets, activités et études en cours présentés par les opérateurs intervenant dans les domaines suivants:

1. le cadre institutionnel de gestion
2. le programme de recherche
3. le programme de restauration et de mise en valeur des monuments
4. le développement des ressources humaines
5. l'éducation des populations
6. le développement du tourisme
7. le développement intégré de la Région de Siem Reap

Depuis sa mise en place, le Comité Technique a été informé de plus d'une vingtaine de projets et en a approuvé 11.

En outre, pour assurer l'impartialité de ses avis techniques, le Comité technique a constitué un **Groupe d'Experts Ad Hoc**, opérationnel depuis 1997, qui a pour mandat d'examiner et de donner des avis sur toutes les questions techniques portées devant la Session Plénière ou le Comité Technique, principalement sur les nouvelles propositions de projets et sur des points de doctrine de conservation. Composé de quatre experts dont un représentant de l'ICOMOS ou de l'ICROM et un représentant de l'UNESCO, il

se réunit uniquement à la demande des co-présidents, au coup par coup.

Enfin, une Réunion quadripartite réunit régulièrement la France, le Japon, le Gouvernement royal et l'UNESCO pour examiner les questions techniques liées au fonctionnement du CIC.

Depuis sa création, en décembre 1993, le CIC a tenu 10 réunions plénières, la dernière ayant eu lieu le 26 et 27 juin 2003 à Siem Reap. Pour sa part, le Comité Technique a tenu 12 réunions, la dernière à Siem Reap le 12 et 13 décembre 2003.

Parmi les projets examinés par le Comité technique au cours de ces deux dernières années figurent: le projet de restauration, présenté par l'Italie, de la chaussée principale d'Angkor Wat sérieusement endommagée en septembre 1997, celui de la Suisse concernant le temple de Banteay Srei, celui de l'Inde à Ta Phrom. Les recommandations du Comité technique marquent un premier pas vers l'établissement d'une charte de conservation. Le Comité Technique a également suggéré l'organisation d'un atelier sur Angkor Wat afin de définir des procédures de cadrage des interventions internationales sur le monument d'Angkor Wat, le plus vaste de la zone d'Angkor.

Ce type d'atelier technique spécialement dédié à un monument a déjà été testé avec succès depuis 1996 pour un autre vaste temple de la zone d'Angkor: le Bayon. Les symposiums sur le Bayon constituent le principal forum international d'échange scientifique et technique portant sur un monument de la zone d'Angkor. A titre d'exemple, lors du 7<sup>e</sup> Symposium en décembre 2002, plusieurs études de cas qui peuvent s'avérer utiles au Cambodge ont été présentées: le cas de la Cathédrale de Cologne (Allemagne), du Palais de l'Alhambra à Grenade (Espagne), du site de Joya de Cerén (Salvador) et de Baalbeck (Liban). Plusieurs recommandations ont porté sur l'étude du système d'irrigation d'Angkor et le renforcement de la collaboration entre les différentes équipes présentes à Angkor et confrontées au problème de la conservation des pierres ou à la question de l'accès direct et équilibré de tous les publics au site d'Ang-

kor. Les participants du symposium ont également recommandé plusieurs mesures devant être prises par l'Autorité APSARA pour garantir le développement durable du site, tenant compte des contraintes de plus en plus fortes liées au développement urbain et à l'accroissement de la fréquentation du site. Il a également été décidé de poursuivre les efforts entrepris pour l'élaboration d'un plan directeur pour la préservation du temple du Bayon et la conception d'une "Charte du Bayon", conformément aux principes de déontologie et de bonne pratique de conservation du patrimoine culturel.

### **L'APSARA – Autorité pour la préservation du site et l'aménagement de la région d'Angkor**

Parallèlement au CIC qui regroupe des Etats, le Gouvernement cambodgien a

créé un établissement public national chargé de coordonner les contributions de plusieurs ministères cambodgiens pour la sauvegarde du site. L'APSARA est dirigée par un Président Directeur général, compte 40 cadres et emploie 750 personnes réparties dans six départements. Cinq départements sont placés chacun sous l'autorité d'un Directeur général adjoint: Département de l'administration centrale, Département des monuments et de l'archéologie, Département du développement touristique d'Angkor, Département du développement économique et social dans la zone de Siem Reap/Angkor, Département de l'urbanisme et du développement urbain dans la zone de Siem Reap/Angkor. Le sixième est placé sous la supervision directe du Président-Directeur Général: le département de la recherche et de la culture khmère. L'UNESCO continue à fournir une assistance technique régulière à l'APSARA.

### **Les projets opérationnels gérés par l'UNESCO à Angkor**

A l'heure actuelle, les Etats membres du CIC entreprennent de nombreux programmes de conservation des monuments, soit sous forme de coopération bilatérale directe à travers un accord avec le Gouvernement cambodgien et l'Autorité APSARA (France, Chine, Indonésie, Suisse, Allemagne...) soit à travers l'UNESCO (Italie, Japon). Dans ce dernier cas, c'est l'UNESCO qui se charge de l'exécution matérielle du programme en étroite coopération avec l'Autorité APSARA. Mais dans tous les cas la coordination et l'établissement des normes et standards de conservation sont assurés par le CIC dont l'UNESCO est chargée du Secrétariat.

A titre d'exemple les projets actuellement exécutés par l'UNESCO sont les suivants:

- Le projet de "conservation et restauration du palais royal (Prasat Suor Prat et sa terrasse), du Bayon (élaboration d'un plan directeur) et d'Angkor Wat (bibliothèque Nord dans l'enceinte extérieure) - phase II" financé par le fonds-en-dépôt japonais. Un nouveau contrat d'un montant de US\$ 4 030 826 couvrant la période 2003-2005 a été signé pour une mise en oeuvre immédiate par JSA (Japan Government Team for Safeguarding Angkor).
- Le projet "développement des capacités nationales pour les ressources humaines en archéologie et architecture à l'Université des Beaux-Arts" financé également par le fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO. Une nouvelle phase couvrant l'année universitaire 2003-2004 a été soumise pour approbation aux autorités japonaises. Ce projet a pour objectif le soutien à la gestion et aux enseignements de cette université qui forme tous les futurs cadres cambodgiens de la restauration des monuments.
- Projet Rup - Phase III financé par le fonds-en-dépôt italien. Cette troisième phase du projet d'un montant de US\$ 227,469 mis en oeuvre par la société IGES (Ingegneria geotecnica e strutturale s.n.c) permet de finaliser la consolidation de la partie supérieure du temple et la formation de l'équipe cambodgienne.
- Projet de restauration des gradins des douves d'Angkor Wat financé par le Fonds du patrimoine mondial (US\$ 28 595) et l'APSARA: ce projet mis en oeuvre par l'équipe italienne IGES qui consiste à remonter les gradins des douves qui se sont effondrés, lors des inondations de 1997, est sur le point d'être achevé
- Projet de restauration du temple du Bat Chum financé par le groupe ACCOR: financé à hauteur de US\$ 25 000, ce projet a pour objectif de réaliser une étude préliminaire de la stabilité du temple, y compris l'établissement d'une fiche sanitaire précise sur l'état de conservation et établir un dossier de relevés architecturaux et photographiques complets.

Etablissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière depuis le 22 janvier 1999, l'APSARA est dotée par le décret-loi de mai 1999 d'une partie significative des recettes des droits d'entrée au site, ce qui lui a permis, pour la première fois, de disposer d'un budget propre. Ce budget a atteint 3,9 M\$E.U. en 2002. Le Gouvernement a demandé lors de la session plénière du CIC du 26 juin 2003, d'impliquer davantage l'APSARA dans l'organisation du CIC. Cette demande sera étudiée, pour les modalités de mise en œuvre, lors de la Conférence intergouvernementale de Paris.

### LA SECONDE CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE PARIS EN NOVEMBRE 2003

A l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration de Paris et de la création du CIC, la France organisera, dans la seconde quinzaine de novembre 2003, la Seconde Conférence intergouvernementale sur Angkor.

Il est prévu d'y dresser le bilan de l'action du C.I.C, des activités de l'APSARA et des résultats enregistrés par chaque équipe présente sur le terrain en matière de for-

mation, de recherche, de protection du patrimoine et de mise en valeur du site d'Angkor. Mais, pour l'essentiel, l'ordre du jour prévoit l'élaboration en commun d'un plan d'action pour la décennie 2004-2014 définissant les perspectives de développement durable dans la région d'Angkor. Il faudra, en particulier, fixer les termes de référence pour des projets assurant l'intégrité du site d'Angkor, sauvegardant les équilibres écologiques et sociaux et surtout faisant bénéficier les populations des retombées de la croissance économique, pour mieux lutter contre la pauvreté.

### LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS CONTRE LE VOL ET LE PILLAGE

En parallèle au travail de conservation du Site d'Angkor, plusieurs missions de l'UNESCO furent dépêchées dès 1992 à Angkor, pour faire un état des pillages et proposer des remèdes. Leur constat est clair: contrairement aux rumeurs, les temples ont moins souffert qu'on le craignait des combats des vingt dernières années, même si des traces de vandalisme subsistent, témoignant de l'occupation militaire des sites. En revanche, un pillage systématique et très récent laisse apparaître des traces toutes fraîches: apsara et garuda arrachées, têtes de géants emportées, bas-reliefs à jamais mutilés. Tous les témoignages concordent. Le pillage le plus grave est en cours. D'une nuit à l'autre, les monuments se font dépouiller de leurs plus belles ornementations, aux heures où l'insécurité persistante des lieux oblige les gardiens à

Si l'on agit pas vite et massivement, les efforts de conservation envisagés par la Communauté internationale risquent d'être vains. Ce qui sera protégé le jour risque d'être pillé la nuit.



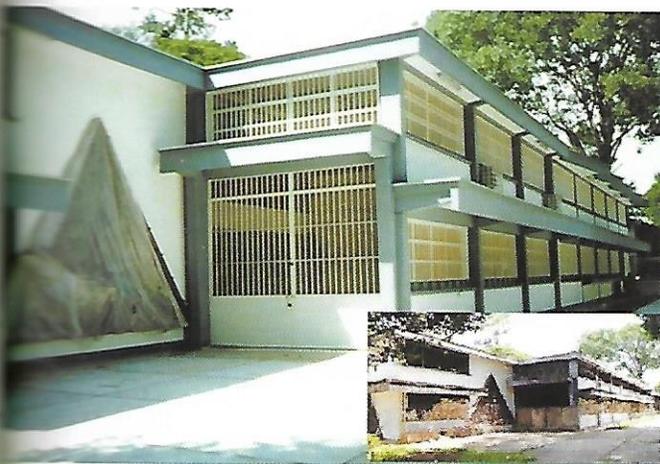
▲ Temple de Baphuon – Chantier de l'École Française d'Extrême Orient.  
© Photo Pascal Royère, 2001.



▲ Restauration de la chaussée digue du temple d'Angkor par l'équipe de l'Université japonaise de Sophia.  
© Photo Prof. Katagizi, 1999.



▲ Travaux de restauration du temple Chau Sey Tevoda par l'équipe gouvernementale de la Chine au titre de la coopération bilatérale.  
© Photo CSA, 2002.



▲ Locaux de la Conservation d'Angkor avant et après les travaux financés sur les fonds en dépôt japonais.

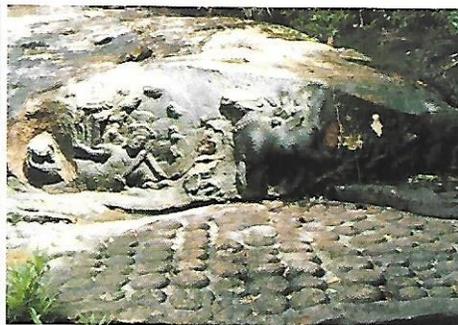
© Photo Sébastien Cavalier, 1997.

ne pas demeurer sur le site. Dans certains temples, c'est la désolation : les statues jonchent le sol, parfois brisées, témoignant de la précipitation des voleurs.

Tant bien que mal, avec des moyens dérisoires, les fonctionnaires de la Conservation d'Angkor tente d'y limiter les dégâts en ramassant au sol, le matin, les statues trop lourdes que les voleurs n'ont pu emporter dans leur hâte. Peu à peu, dans les dépôts de la Conservation, s'entasse un nombre incroyables de statues.

Mais force est de constater que la Conservation elle-même offre une sécurité tout à fait illusoire. Le mur de protection n'est fermé que sur trois côtés offrant aux pillards des dépôts toute latitude pour emporter ce qu'ils convoitent. Les gardiens ne sont ni armés ni formés à leurs fonctions. En outre l'insécurité empêche toute présence permanente la nuit sur le site, véritablement livré aux pillards.

Si l'on agit pas vite et massivement, les efforts de conservation envisagés par la Communauté internationale risquent d'être vains. Ce qui sera protégé le jour risque d'être pillé la nuit. Des premières mesures d'urgence sont prises : renforcement de la sécurité de la Conservation d'Angkor (dont la fermeture du mur d'enceinte), formation des fonctionnaires, sensibilisation des populations et surtout lancement à travers l'UNESCO d'un cri d'alarme à la communauté internationale.



▲ Kbal Spean, trace de pillage, rivière des Milles Lingas en gestion par l'APSARA.

© Photo Sébastien Cavalier, 1998.



▲ Tour de Pre Rup restauré par l'équipe Italienne.

© Photo Valter-Maria Santoro, 2000.

C'est l'engouement pour l'art asiatique sur les marchés internationaux qui alimente une demande sans cesse croissante en statues khmères. Au cours de nombreux colloques internationaux, partout dans le monde mais en particulier aux Etats-Unis, en Europe et en Thaïlande, des amis du Cambodge se mobilisent pour tenter d'empêcher la poursuite de ce commerce illégal du patrimoine national. Chaque soir, toutefois, à la tombée du jour, des ombres se faufilent entre les monuments d'Angkor. Attisés par des primes représentant parfois un an de salaire, des hommes de main découpent systématiquement des statues qui seront ensuite vendues, revendues et encore revendues par un réseau d'abord occulte puis au grand jour. Des galeries et des maisons de vente aux enchères, parmi les plus importantes et les plus réputées, n'hésitent pas à acquérir ces pièces volées et continueront à le faire, au mépris de toute éthique professionnelle, pendant encore plusieurs années.

Même des musées, et parmi les plus prestigieux, ont acquis des biens volés jusqu'en 1993. Certains de ces biens provenaient même des collections répertoriées par la Conservation d'Angkor. Face à cette situation dramatique, le Conseil international des Musées (l'ICOM) lance une véritable croisade pour tenter de faire appliquer par tous ses membres ses règles déontologiques qui interdisent aux musées d'acquérir des objets volés dans des collections nationales d'autres pays.

L'UNESCO fait appel à la France qui, grâce à sa coopération policière déjà en place au Cambodge accepte de prendre

en charge la formation de 520 policiers cambodgiens qui seront armés et motorisés et se déploieront autour des 80 monuments du site d'Angkor. Ils assureront enfin le minimum de sécurité nécessaire. La Conservation d'Angkor prend des allures de camp retranché. Il était temps. Les voleurs voyant la source de leurs larcins risquer de se tarir, lancent une ultime opération commando sur la Conservation (20 pièces disparues). Ce sera la dernière. La mobilisation nationale et internationale pour assurer la sécurité des monuments a réussi à endiguer l'hémorragie, du moins à Angkor.

Pendant ce temps, les grandes maisons de vente aux enchères continuent de publier des catalogues présentant des pièces d'art Khmer, en telles quantités qu'il ne peut s'agir d'anciennes collections. Aux dires d'experts consultés pour l'occasion, il s'agira, pour la plupart de pièces volées, soit à la conservation d'Angkor, soit directement sur les temples. Il faudra attendre que la presse, à travers des reportages d'investigations, démontre le lien entre ces ventes et le pillage des monuments pour que ces enchères cessent. Mais le trafic se poursuivra, à travers des réseaux parallèles qui, on le découvrira plus tard, ont réussi à démanteler l'ornementation de temples entiers tels que Bang Melea, au Nord-Est d'Angkor.

### Des résultats

Mais petit à petit la campagne de l'ICOM commence à porter ses fruits. Des musées commencent à signaler qu'ils ont acquis ou reçu des pièces, sans doute

volées. Le Metropolitan Museum de New York, après des demandes répétées du Gouvernement Royal, la campagne de l'ICOM et un article percutant dans la presse américaine, finit par restituer au Cambodge, une pièce volée dans la Conservation d'Angkor et facilite même la restitution d'une autre pièce par un collectionneur privé new yorkais. Des galeries aux Etats-Unis, en France et en Grande Bretagne, bon gré mal gré, finissent par restituer des pièces qui désormais leur brûlent les doigts. Des saisies spectaculaires ont lieu en Thaïlande, tant à frontière que sur les routes menant à Bangkok et dans des galeries de la capitale thaïlandaise. Au port de Rotterdam des cargaisons sont saisies à la demande de la douane des Pays-Bas et des pièces restituées à l'Ambassade du Cambodge.

Ces succès (19 pièces très importantes restituées pas des musées et des galeries) n'empêcheront pas ce qui restera sans doute dans l'histoire du Cambodge comme le plus éhonté des pillages : le démantèlement, pièce par pièce, d'un mur entier du temple de Bantaey Chmar, dans le Nord-Ouest du pays. 122 pièces découpées à la scie ont franchi la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Fort heureusement, une partie a été saisie par les autorités thaïlandaises et, après négociation, restituée au Cambodge. Le site d'Angkor étant désormais sécurisé, les pilleurs se sont en effet orientés vers les autres sites, plus éloignés. On saura peu de choses de leur état de conservation jusqu'à ces dernières années car ils étaient minés et les équipes du Ministère de la Culture ne pouvaient s'y aventurer. Au fur et à mesure du déminage de leurs abords, toutefois, on découvre l'ampleur des dégâts. Kbal Spean, par exemple, sur la route des Koulen, un ensemble unique de pierres sculptées dans le lit même d'une rivière est largement mutilé. Il ne s'agit pas de vandalisme, de toute évidence, mais d'un découpage, certes grossier, mais systématique.

### Les perspectives

L'attention des autorités cambodgiennes se porte donc maintenant sur ces temples

plus petits, plus éloignés des grands axes et qui sont mal contrôlés. Quelques institutions internationales apportent leur concours : l'UNESCO et le World Monument Fund à Bantaey Chmar et à Koh Ker, une ancienne capitale, ainsi qu'à Sambor Prey Kuk.

Sur le plan juridique, la riposte s'affine. Le Cambodge, déjà signataire de la Convention de l'UNESCO de 1970 sur le trafic illicite de biens culturels, vient d'annoncer la ratification de la Convention UNIDROIT sur les biens volés et illégalement exportés de 1995. Comme la Thaïlande, pays voisin du Cambodge et dont la frontière est proche des temples n'est partie à aucune de ces conventions, un traité bilatéral est conclu entre les deux pays en 1999 prévoyant la restitution réciproque de biens culturels volés. Plusieurs négociations sont en cours à l'heure actuelle sur la base de ce traité. Un autre traité bilatéral, avec les Etats-Unis cette fois, est conclu en 2003. Le Cambodge, déjà doté depuis 1996, grâce au soutien de l'UNESCO, d'une législation nationale d'avant-garde, se lance en 2001 dans la préparation d'arrêts d'exécution qui lui donneront un arsenal juridique complet, condition essentielle de l'application des conventions internationales.

### CONCLUSION

Avec les succès dans la lutte contre le pillage du site d'Angkor, les conditions de son maintien dans la Liste du patrimoine mondial sont désormais réunies. Angkor, se trouve cependant toujours sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il demeure que le site est extrêmement vaste et devra bénéficier encore de la solidarité de la communauté internationale pendant quelque temps tant les défis de sa gestion sont nombreux. Le développement du tourisme, par exemple, que nous n'avons pas évoqué dans cet article, n'est pas le moindre. Les mécanismes de gestion évoqués plus haut prennent toutefois peu à peu en compte cette dimension importante qui requiert des solutions adaptées à l'ampleur du site et aux moyens financiers et humains disponibles. ■

## NL

## De bescherming van de site van Angkor: mechanismen voor het beheer en strijd tegen plundering

Etienne Clément

Angkor behoort tot de belangrijkste archeologische sites van Zuidoost-Azië en strekt zich over zowat 400 km<sup>2</sup>. Ze is deels bedekt door bos, maar bevat ook de overblijfselen van de hoofdsteden van het Khmer-keizerrijk dat van de elfde tot de vijftiende eeuw bloeide. De site van Angkor is sinds 1992 genoteerd op de Lijst van het Werelderfgoed, maar staat ook op de Lijst van het werelderfgoed in gevaar. De tempels hadden dan wel minder te lijden dan gevreesd van de gevechten in de voorbije twintig jaar (onder het bewind van Pol Pot en van de Rode Khmer – 1975/1979), maar sinds kort zijn er volop plunderingen aan de gang. De auteur, UNESCO-vertegenwoordiger in Cambodja, schetst een beeld van de inspanningen die de internationale gemeenschap levert om de site te bewaren. Deze gaan in twee richtingen: enerzijds de implementatie van een systeem om deze uitgestrekte site te beheren en anderzijds de strijd tegen de plunderingen.

Hij beschrijft de gehanteerde institutionele en beheermechanismen: het International Coordinating Committee on the Safeguarding and Development of the Historic Site of Angkor – het ICC, met een Technisch Comité en een Ad Hoc Expertengroep, de Authority for the Protection of the Site and Development of the Angkor Region (APSARA) en de rol van de UNESCO. Hij gaat in op de inspanningen van de Internationale Museumraad (ICOM), in een poging om al zijn leden de deontologische regels te doen toepassen die musea verbieden om gestolen voorwerpen uit nationale collecties van andere landen aan te kopen. Al deze inspanningen dragen stilaan hun vruchten. Op wettelijk vlak begon Cambodja, dat sinds 1996 al een geavanceerde wetgeving heeft, met de voorbereiding van uitvoeringsbesluiten die het een volledig juridisch arsenaal zullen aanreiken. De ontwikkeling van het toerisme is een nieuwe uitdaging. De beheermechanismen houden stilaan rekening met deze belangrijke dimensie die oplossingen vereist die sporen met de omvang van de site en met de beschikbare financiële en menselijke middelen.

## D

## Der Schutz der Ruinenstadt Angkor: Bewirtschaftungsmechanismen und Kampf gegen Plünderung

Etienne Clément

Angkor ist eine der wichtigsten archäologischen Stätten Südostasiens. Auf einer zum Teil von Urwald bedeckten Fläche von ca. 400 km<sup>2</sup> finden sich Überreste der verschiedenen Hauptstädte des zwischen dem 11. und 15. Jahrhunderts blühenden Khmerreichs. Angkor steht nicht nur, und das schon seit 1992, auf der Liste des Weltkulturerbes, sondern auch auf der Liste des bedrohten Weltkulturerbes. Die Tempel haben zwar weniger als befürchtet unter den Kämpfen der letzten zwanzig Jahre gelitten (vor allem unter dem Regime von Pol Pot und der Roten Khmer 1975–1979), doch seit kurzem findet eine systematische Plünderung statt. Der Autor, Vertreter der UNESCO in Kambodscha, stellt die von der internationalen Gemeinschaft gebilligten Anstrengungen zur Bewahrung der Ruinenstadt vor. Sie gehen in zwei Richtungen: zum einen die Einführung eines Bewirtschaftungssystems für das weiträumige Areal und zum anderen der Kampf gegen die Plünderung.

Der Autor beschreibt die institutionellen und Bewirtschaftungsmechanismen, die geschaffen wurden: das Internationale Koordinierungskomitee für die Bewahrung von Angkor und die Entwicklung der Region (CIC) mit einem technischen Ausschuss und einer Ad-hoc-Expertengruppe, die Behörde für den Schutz der Stätte und die Raumordnung der Region Angkor (APSARA) und die Rolle der UNESCO. Er schildert die Bemühungen des Internationalen Museumsrats (ICOM), der seine ethischen Richtlinien für Museen bei allen Mitgliedern durchzusetzen versucht. Danach ist es Museen verboten, aus nationalen Sammlungen anderer Länder gestohlene Objekte zu erwerben. Alle diese Anstrengungen beginnen Früchte zu tragen. Auf rechtlicher Ebene arbeitet Kambodscha, das bereits seit 1996 über ein einschlägiges nationales Recht mit Vorreitercharakter verfügt, seit 2001 an Durchführungsverordnungen, die das juristische Instrumentarium vervollständigen sollen. Die Entwicklung des Tourismus stellt eine neue Herausforderung dar. Die Bewirtschaftungsmechanismen tragen dieser wichtigen Dimension, die auf die Größe der Stätte und die verfügbaren finanziellen und personellen Ressourcen abgestimmte Lösungen erfordert, nach und nach auch Rechnung.

## EN

## Protecting Angkor: management mechanisms and the fight against looting

Etienne Clément

Angkor is one of the main archaeological sites of South-east Asia. Stretching over some 400 square kilometres, including some forested areas, it contains the vestiges of the various capitals of the Khmer Empire that flourished between the 11th and 15th centuries. Although the site was put simultaneously on the World Heritage List and List of World Heritage Sites in Danger in 1992, it is still on UNESCO's list of endangered sites. Whilst the temples have suffered from the fighting over the past twenty years (during the Pol Pot and Khmer Rouge regime (1975–79)) less than was feared, systematic looting of the site started very recently.

The author, who represents UNESCO in Cambodia, presents the international community's efforts to safeguard the site. These efforts have taken two directions, namely, the creation of a management system for this vast site and measures to combat the looting. He describes the institutional and management mechanisms that have been adopted, i.e., the ICC or International Coordinating Committee for the Safeguarding and Development of the Historic Site of Angkor, with its Technical Committee and Ad Hoc Experts Group; APSARA (the Authority for the Protection and Management of Angkor and the Region of Siem Reap); and UNESCO's role. He relates the International Council of Museums' (ICOM) efforts to get all its members to comply with its ethical rules forbidding museums to acquire objects stolen from other countries' national collections.

All of these measures are starting to bear fruit. On the legal front, Cambodia, which has had avant-garde national laws since 1996, has been involved since 2001 in preparing the implementing orders that will give it a complete legal arsenal to protect such national treasures. The development of tourism is a new challenge. The site's management mechanisms are gradually allowing for this important dimension, which requires solutions scaled to both the magnitude of the site and the more modest financial and human resources that are available.